



**Quimperlé
Communauté
Kemperle
Kumuniezh**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 22 septembre 2022, s'est réuni le 29 septembre 2022 à 18h00, Salle du conseil de Quimperlé Communauté à Quimperlé, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

Nombre de conseillers :

En exercice : 52
Présents : 38 jusqu'à 18h20, puis 39 jusqu'à 18h40, puis 40
Votants : 48 jusqu'à 18h40, puis 50
Secrétaire de séance : Michel CHARPENTIER

CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

ARZANO : Marie-Françoise LE ROCH, Jean-Luc EVENNOU
BANNALEC : Christophe LE ROUX, Marie-France LE COZ, Denis BARGUIL, Martine PRIMA
BAYE : Pascal BOZEC
CLOHARS-CARNOËT : Denez DUIGOU
GUILLIGOMARC'H : Alain FOLLIC
LE TRÉVOUX : Daniel HANOCQ
LOCUNOLÉ : Corinne COLLET
MELLAC : Nolwenn LE CRANN
MOËLAN-SUR-MER : Marie-Louise GRISEL, Gwenaël HERROUET, Franck BERTHET, Christelle FENEON, Christophe RIVALLAIN
QUERRIEN : Stéphane CADO, Patricia ECK (arrivée à 18h20)
QUIMPERLÉ : Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Michel FORGET, Pascale DOUINEAU, Danièle BROCHU, Eric ALAGON, Eric SAINTILAN
RÉDÉNÉ : Yves BERNICOT, Leslie COLLINS
RIEC-SUR-BÉLON : Sébastien MIOSSEC, Aude MARSILLE (arrivée à 18h40), Vincent PENNOBER
SAINT-THURIEN : Michel CHARPENTIER
SCAËR : Jean-Yves LE GOFF, Robert RAOUL, Danielle LE GALL, Hélène LE BOURHIS, Jean-François LE MAT
TRÉMÉVÉN : Monique CAUDAN, Jean-Claude QUENTEL

ABSENTS EXCUSÉS :

Guy DOEUFF (BANNALEC), Jacques JULOUX (CLOHARS), Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS), Loïc PRIMA (CLOHARS), Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX), Franck CHAPOULIE (MELLAC), Christophe LESCOAT (MELLAC), Isabelle MOIGN (MOELAN), Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE), Florence PENCHE (RIEC)

POUVOIRS :

Guy DOEUFF (BANNALEC) a donné pouvoir à Denis BARGUIL (BANNALEC)
 Jacques JULOUX (CLOHARS) a donné pouvoir à Sébastien MIOSSEC (RIEC)
 Annaïg GUIDOLLET (CLOHARS) a donné pouvoir à Denez DUIGOU (CLOHARS)
 Loïc PRIMA (CLOHARS) a donné pouvoir à Christophe RIVALLAIN (MOELAN)
 Elina VANDENBROUCKE (LE TREVOUX) a donné pouvoir à Daniel HANOCQ (LE TREVOUX)
 Franck CHAPOULIE (MELLAC) a donné pouvoir à Nolwenn LE CRANN (MELLAC)
 Christophe LESCOAT (MELLAC) a donné pouvoir à Jean-Yves LE GOFF (SCAER)
 Isabelle MOIGN (MOELAN) a donné pouvoir à Franck BERTHET (MOELAN)
 Patricia ECK (QUERRIEN) a donné pouvoir à Stéphane CADO (QUERRIEN) jusqu'à 18h20

QUIMPERLE COMMUNAUTE

Envoyé en préfecture le 04/10/2022

Reçu en préfecture le 04/10/2022

Affiché le

ID : 029-242900694-20220929-2022_158-DE

Michaël QUERNEZ (QUIMPERLE) a donné pouvoir à Danièle KHA (QUIMPERLE)
Florence PENCHE (RIEC) a donné pouvoir à Aude MARSILLE (RIEC) à partir de 18h40

DCC2022-158

POLITIKES PUBLIKES COMMUNAUTAIRES
5- ENFANCE

ALSH : Versement d'une subvention à l'association Loisirs Pluriel

Cette association propose, sur la ville de Quéven, un accueil de loisirs paritaire pour les enfants en situation de handicap ou non. L'objectif de cette structure est de permettre à tous, d'évoluer, de grandir et de vivre ensemble dans le respect des différences de chacun. L'équipe d'encadrement est formée pour l'accueil des enfants en situation de handicap et est recrutée sur la base d'un animateur pour 2 ou 3 enfants.

L'association estime à 15 €, le coût moyen d'une heure d'accueil d'un enfant (calculé sur les 3 dernières années). Elle sollicite les partenaires à hauteur d'1/3 de ce coût soit 5€/heure X 8h pour une journée.

Les élus de la commission des solidarités ont estimé que Quimperlé Communauté n'était pas en mesure de proposer un tel accueil adapté pour les enfants notamment en situation de handicap lourd et avec les fratries rassemblées.

Aussi, la commission des solidarités du 5 octobre 2021 a donné un avis favorable à la demande de l'association Loisirs Pluriel. Toutefois, un montant plafond de 10 000 € a été défini lors de l'élaboration du budget 2022.

En 2021, selon son rapport d'activités, l'association a accueilli 16 enfants du territoire de Quimperlé Communauté (Mellac, Rédéné, Tréméven, Quimperlé, Querrien et Riec sur Belon) dont 9 en situation de handicap. Ces présences ont représenté 418 journées enfants.

L'association sollicite Quimperlé Communauté pour un montant de 16 720 € soit 418 J/E X 8h X 5 €.

Au vu du budget voté pour l'année 2022, le montant versé au titre de la subvention à l'association Loisirs Pluriel sera le montant plafond soit 10 000 €.

A ce titre, l'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Loisirs Pluriel au titre de l'année 2021.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association Loisirs Pluriel au titre de l'année 2021.

ADOPTÉ à l'unanimité,

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC